



RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 28 août 2020

COVID-19 : Bilan journée vendredi 28 août 2020

Covid-19 : décisions d'ouvertures ou de fermeture partielles d'écoles ou d'établissements scolaires

Les écoles et établissements scolaires de l'académie ont procédé aujourd'hui au signalement de 12 élèves Covid positif : 3 dans une école (école Bouvet B, école de l'Ancien Théâtre, école Gabin Dambreville), 1 dans un collège (collège Juliette Dodu) et 9 dans des lycées (lycées Bellepierre, Leconte de Lisle Évariste de Parny, Isnelle Amelin, L'Horizon, Marie Curie, Julien de Rontaunay). Un agent Covid positif a été signalé dans une école (école Francis Rivière).

LE PROTOCOLE SANITAIRE

Les grands principes

- Respect des gestes barrière.
- Port du masque pour les adultes, les collégiens et les lycéens.
- Hygiène des mains.
- Nettoyage et aération des locaux.

Les ajustements du 26 août

Le protocole sanitaire de l'éducation nationale, actualisé le 26 août 2020, impose le port du masque obligatoire pour les personnels, y compris dans les classes de maternelle et ce, "tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs".

Le port du masque est également obligatoire pour les collégiens et les lycéens " dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs", lors des récréations par exemple. Il n'est pas obligatoire "lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.).

De plus, l'aération des locaux doit avoir lieu toutes les 3 heures et durer "au moins 15 minutes".

Contact presse

Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9

Ces dispositions permettent d'être plus précis et circonscrit lors de la survenue d'une situation dans un établissement scolaire. L'enquête immédiate sur le respect des gestes barrières peut ainsi cibler et circonscrire le périmètre des personnes à considérer comme « cas contacts ».

Ainsi, le port du masque obligatoire pour tous les personnels, tous les collégiens et tous les lycéens, pendant toute la journée, aussi bien dans les salles de classe que pendant la récréation, permettra de mieux identifier et cibler les cas contacts, et limiter ainsi les isolements au nombre de personnes strictement nécessaire.

Définition officielle d'un cas contact

Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé sans mesure(s) de protection efficace (masque chirurgical porté par le cas ou la personne contact, masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas ET la personne contact, hygiaphone ou autre séparation physique par exemple de type vitre ou plexiglas) :

- Étant élève ou enseignant de la même classe scolaire ;
- Ayant partagé le même lieu de vie (logement, internat, etc.) que le cas confirmé ou probable ;
- Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque ;
- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

En application du principe de précaution, et en concertation entre la préfecture, l'ARS, la mairie et le rectorat, voici les décisions prises pour des écoles ou des établissements scolaires :

Saint-André

- **L'école privée sous contrat Notre-Dame de la Salette, dont la rentrée avait été reportée, accueillera tous les élèves à compter du lundi 31 août.**

Saint-Denis

- **14 écoles de Sainte-Clotilde, Petite Ile, Bas de la Rivière dont la rentrée avait été reportée accueilleront tous leurs élèves à compter du lundi 31 août :** élémentaire Les Tamarins, maternelle Les Tamarins, élémentaire Champ Fleuri, maternelle Champ Fleuri, élémentaire Reydellet, maternelle Ylang Ylang, élémentaire Les Lilas Bois Noirs, maternelle Debussy, primaire Jean Baptiste Bossard, maternelle Vauban, maternelle Les jacarandas, maternelle Rivière, maternelle Petite Ile, primaire privée sous contrat Notre-Dame de la Paix.
- École maternelle Ancien Théâtre : maintien à domicile, dans l'attente des préconisations de l'ARS, des 25 élèves d'une classe de petite section, considérés comme cas contact d'un parent d'élève Covid positif.
- Lycée Bellepierre : maintien à domicile, dans l'attente des préconisations de l'ARS de 36 élèves d'une classe et 7 enseignants, considérés comme cas contact d'un élève Covid positif.
- Lycée professionnel Isnelle Amelin : maintien à domicile, dans l'attente des préconisations de l'ARS de 31 élèves d'une classe, considérés comme cas contact d'un élève Covid positif.

Contact presse

Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9

- Lycée professionnel L'Horizon : maintien à domicile, dans l'attente des préconisations de l'ARS de 12 élèves d'une classe et 2 enseignants, considérés comme cas contact d'un élève Covid positif.
- Lycée Leconte de Lisle : maintien à domicile, jusqu'à la fin de la semaine de 34 élèves de d'une classe, considérés comme cas contact d'un élève Covid positif. En application du protocole actualisé, à compter du lundi 31 août, seul l'élève Covid positif et 3 élèves cas contacts avérés resteront en quatorzaine.

Le Port

- Ecole Francis Rivière : maintien à domicile, dans l'attente des préconisations de l'ARS, de 43 élèves de 3 classes dédoublées (une classe de CP et deux classes de CE1), considérés comme cas contact d'un personnel.

Informations sur la continuité pédagogique

La continuité pédagogique est activée dès qu'un élève est maintenu à domicile. Elle repose sur un lien social établi par l'enseignant avec l'élève et sa famille, le groupe ou la classe, selon la situation rencontrée, et sur la mise à disposition de ressources et d'activités pédagogiques afin d'assurer un rythme d'acquisition similaire aux élèves qui seraient en présentiel. Les systèmes d'information du rectorat et les outils numériques utilisés, comme les espaces numériques de travail ou les blogs d'école, sont les supports de cette continuité.

Pour les familles qui le souhaitent, des documents pédagogiques sont mis à leur disposition sous format papier dans les écoles et établissements concernés.

Les parents sont acteurs de cette continuité pédagogique en prenant connaissance des travaux demandés à leurs enfants et en les mobilisant sur les apprentissages selon les recommandations des enseignants.

Rappel de la procédure mise en œuvre en cas de détection d'un cas Covid avéré positif

Dès qu'une école ou un établissement scolaire est informé d'un cas Covid-19 avéré positif chez un élève ou un personnel :

- Prise en charge et isolement de la personne (si elle est encore dans les locaux).
- Enquête immédiate sur le respect des gestes barrières et identification des éventuels cas contact
- Information immédiate de l'ARS et mise en œuvre des recommandations faites en retour.

Tous mobilisés

- Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école, au collège ou au lycée, en cas de fièvre (38°C ou plus), ou en cas d'apparition brutale de symptômes évoquant le Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Ils s'engagent à fournir un masque à leurs enfants collégiens et lycéens.
- Les personnels ne doivent pas venir sur leur lieu de travail en cas de fièvre ou de symptômes évoquant le Covid-19, porter un masque de protection dans les situations où la distanciation d'un mètre ne peut être garantie.
- Les accompagnateurs et les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

Contact presse

Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9